

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Département
de la
Seine-Maritime



Arrondissement
de Rouen

Canton de
Mont-Saint-Aignan

**Délibération
n°23-28**



Modification des
tarifs des cavurnes

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 16 mars 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Neyt Lucie (arrivée à 18h33 – délibérations 23-36 à 23-38)), Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Maupu Edwige, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Nicolle Nadia, Arnoult Mickaël, Cornelis Annie, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Deme Abdelaziz à Cheval Alexandre, Neyt Lucie à Gambier Dominique (pour les délibérations 23-20 à 23-35 incluse), Pauline Prévost à Deloignon Mirella, Ridez Yoann à Boutin Annie, Leroux Sandrine à Dufour Xavier, Fahy Noëlle à Nicolle Nadia, Belhadj Lazreg à Duchaussoy Vincent, Michelin Martine à Cornelis Annie.

Secrétaire de séance : François Hébert

Les nouveaux tarifs pour le cimetière ont été votés lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

Cependant, le site cinéraire accueillant les concessions de type "cavurnes" dans le carré B du cimetière est arrivé à saturation. Un nouvel espace cinéraire pour accueillir 52 cavurnes est en cours d'aménagement dans le carré IE. A la différence du carré B, les concessions du carré IE comprendront déjà les caveaux. Les concessionnaires n'auront qu'à ajouter un monument ou une plaque. Il convient donc de prendre en compte la fourniture des caveaux dans la fixation du prix de ces concessions.

Par ailleurs, il est constaté que les tarifs de 50 ans pour les cavurnes ne sont que très peu choisis par les concessionnaires, aussi il est proposé, à l'instar des durées fixées pour les cases de colombarium, de ne conserver que les tarifs de 15 et de 30 ans.

Délibération n°23-28/Nom. : 7.10 Divers

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser la grille de tarifs comme suit :

Libellé	Tarifs 2023
Concession – Pleine terre – 2 m²	
15 ans – Enfant	59,50 €
15 ans – Adulte	118,00 €
30 ans – Enfant	118,00 €
30 ans – Adulte	235,00 €
Caveau – 3,25 m²	
15 ans – Adulte	311,00 €
30 ans – Adulte	628,00 €
30 ans – Enfant	311,00 €
50 ans – Adulte	1 060,00 €
Droit de superposition – Caveau et pleine terre	
15 ans	54,50 €
30 ans	109,00 €
50 ans	180,00 €
Cavurne Carré B – 0,64m²	
15 ans	152,00 €
30 ans	311,00 €
Cavurne Carré IE (dont caveau) – 0,64 m²	
15 ans	863,00 €
30 ans	1126,00 €
Droit de superposition – Cavurne et urne en caveau et pleine terre	
15 ans	29,00 €
30 ans	54,50 €
50 ans	93,00 €
Columbarium	
Case – 15 ans	638,00 €
Case – 30 ans	938,00 €
Droit de superposition	102,00 €
Colonne du temps	
Plaque	180,00 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602168-20230323-delib2328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Le Maire,

 Dominique Gambier

